



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Enjeux liés au dépistage du glaucome

Question écrite n° 12046

Texte de la question

M. Brahim Hammouche attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le dépistage du glaucome et des enjeux s'y afférant. En effet, cette neuropathie optique chronique, longtemps asymptomatique qui s'accompagne d'une perte progressive du champ visuel et qui aboutit à terme à la cécité, est la seconde cause de cécité en France et dans le monde : 800 000 patients sont traités pour cette pathologie et environ 400 000 ne savent pas qu'elles en sont atteintes. À ce jour, les personnes qui souffrent d'un glaucome sont très vite confrontées aux difficultés liées au manque d'autonomie puisqu'aucun traitement ne permet de restaurer la vision quand le nerf optique est touché. Bien que certaines techniques chirurgicales innovantes soient préconisées par la Société française du glaucome dans ses recommandations de 2014 pour la prise en charge du glaucome primitif à angle ouvert, telles que les chirurgies filtrantes *ab externo* avec et sans bulle de filtration antérieure, les techniques alternatives appelées *Micro invasive glaucoma surgery* (MIGS) ou la chirurgie combinée cataracte-glaucome, les résultats restent encore trop incertains pour l'instant. Aussi, il semblerait opportun que la prévention et la prise en charge du glaucome soient inscrites au cœur des politiques publiques en matière de déficiences visuelles, ce qui n'est pas le cas actuellement. Les derniers travaux de la Haute autorité de santé remontent à 2006 alors que les connaissances sur cette maladie ont énormément évolué et que de nouvelles technologies apportent une véritable innovation dans la prise en charge des patients. Il lui demande donc si des mesures spécifiques seront prises par le Gouvernement afin de pallier cet état de fait.

Texte de la réponse

La Haute autorité de santé a publié en novembre 2006 un rapport sur les enjeux et les perspectives du dépistage et du diagnostic précoce du glaucome. Ce rapport concluait à l'absence de pertinence de la mise en œuvre d'un programme national de dépistage systématique du glaucome, au vu notamment de l'absence de test diagnostic spécifique à un stade précoce et de la nécessité d'utiliser une association de plusieurs tests. Il manquait en outre des données épidémiologiques (prévalence et facteurs de risque) ainsi que la standardisation de la stratégie diagnostique et de prise en charge. Les connaissances ont évolué et de nouvelles technologies se sont développées depuis, de même que les coopérations entre professionnels, permettant d'envisager de nouvelles formes de prise en charge. Aussi, la ministre chargée de la santé a saisi la Haute autorité de santé en vue de l'établissement de recommandations à ce sujet comme mentionné dans le Plan « priorité prévention ».

Données clés

Auteur : [M. Brahim Hammouche](#)

Circonscription : Moselle (8^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12046

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 septembre 2018](#), page 7935

Réponse publiée au JO le : [2 octobre 2018](#), page 8875